



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE
Téléphone : 0475846013
Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 12 Novembre 2018 à 19 h 30

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le six novembre deux mille dix huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 20

Nombre de conseillers
représentés : 2

Date de convocation :
06/11/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme SAINSORNY (TRICAUD) Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain,

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : //

Absentes ayant donné pouvoir : Mme GOSSE Brigitte, pouvoir à SAINSORNY (TRICAUD) Marjorie, Mme SAVIN Christiane, pouvoir à CHASTAGNIER Isabelle.

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CHASTAGNIER Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 1^{er} Octobre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 1^{er} Octobre 2018.

Mairie de Pont-de-l'Isère | 3 place de la mairie | 26600 Pont-de-l'Isère
Téléphone 04 75 84 60 13 | Télécopie 04 75 84 75 52 | E-mail mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

www.mairiedepontdelisere.fr

Madame le Maire au nom du Conseil municipal présente ses félicitations à M. CONIGLIO Cyril qui vient d'obtenir le titre du Caviste d'Or 2018.

II – DELIBERATIONS

QUESTION N° 1	Convention d'utilisation de la Maison des services par l'ADMR
----------------------	--

Exposé :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADMR DE L'HERMITAGE (Aide à domicile en milieu rural) occupe un bureau et un garage à titre privatif, et une salle de réunion, ainsi qu'un bureau communs à plusieurs services, dans l'immeuble de la Maison des Services.

Elle informe qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention pour l'année 2019 et propose de fixer une redevance d'occupation de ces locaux à 300 € par mois incluant les charges (eau, électricité et chauffage).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (M. BOUYER) **ACCEPTÉ** la nouvelle convention à signer avec l'ADMR DE L'HERMITAGE.

QUESTIONS N° 2	SIEV : rapports du service l'eau et de la Station d'épuration pour 2017
-----------------------	--

Exposé : Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport du service d'eau présenté par le Syndicat des eaux de la Veauce et réalisé par VEOLIA est à disposition au secrétariat pour consultation.

Principales informations pour le service d'eau potable :

- 6766 habitants desservis
- 2631 branchements
- 1 unité de production d'eau potable d'une capacité totale de 3 600 m³ par jour
- 3 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 350 m³
- 112 kms de longueur de réseau
- 91 kms de longueur de canalisation de distribution (hors branchement)
- Consommation moyenne : 132 l/hab/j

Le prix du service EAU de 1.57 € HT par m³ (Hors participations aux organismes publics) se décompose ainsi :

FERMIER

part fixe	27.44 €	
Part proportionnelle :	0.9789 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	27.44 € + 117 € =	144.44 €

SURTAXE SYNDICALE

Part fixe SIEV (abonnement)	20.00 €	
Part syndicat (consommation)	0.20 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	20 € + 24 € =	44.00 €

Principales informations pour le service de la station d'épuration :

- 7 331 Habitants desservis
- 1 190 clients raccordés
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 8 000 équivalents habitants
- 3 postes de relèvement
- 3 kms de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements
- 356 222 m³ de volume traité

Le prix du service pour la Station d'épuration est de de 1.06 € HT par m³ (Hors participations aux organismes publics) se décompose ainsi :

FERMIER

Part fixe	24 €	
Part proportionnelle :	0.4205 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	24 € + 50.06 €	= 74.06 €

SURTAXE SYNDICALE

Part syndicat (consommation)	0.45 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	=	54.00 €

POUR RAPPEL pour le service Assainissement de la Commune

Le prix du service assainissement est de 1.14 € pour le service assainissement sur la base d'une estimation de 120 m³ pour le réseau communal, la station d'épuration et diverses taxes (agence de l'eau, voies navigables de France).

Ce prix se décompose ainsi :

FERMIER

Part fixe	13.22 € HT	
Part proportionnelle :	0.0607 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	13.22 € + 7.28 €	20.50 €

SURTAXE COMMUNALE

Part fixe (19 * 2)	38.00 €	
Part proportionnelle :	0.65 € par m ³	
Soit pour 120 m ³	38 € + 78 €	= 116.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND acte de cette communication.

QUESTIONS N° 3	Arche agglo : rapport d'activité 2017
-----------------------	--

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise à disposition du rapport d'activité pour l'année 2017, d'ARCHE AGGLO Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais - Herbasse - Pays de St Félicien

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activité 2017 d'ARCHE AGGLO.

QUESTIONS N° 4	Subvention ADAPEI
-----------------------	--------------------------

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de L'Institut Médico Educatif de « Les Colombes » à MONTELEGER qui accueille un enfant de PONT DE L'ISERE. La participation des achats des fournitures scolaires est à la charge des communes de résidence. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 50.00 € la participation de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la proposition de subvention présentée.

QUESTIONS N° 5	Travaux en régie 2018
-----------------------	------------------------------

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les travaux en régie pour l'année 2018

INTITULE	Fournitures	Frais personnel	Total
Chicanes Chemin des gours	127.15 €	676.18 €	803.33 €
Grille Marché aux fruits	250.45 €	735.98 €	986.43 €
TOTAL	377.60 €	1 412.16	1 789.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de transférer en section d'investissement les coûts des travaux en régie (exécutés par les agents de la commune) pour un montant total de 1 789.76 € (dont 1 412.16 € pour les frais de personnel).

QUESTIONS N° 6	Décision modificative N° 4 Budget général
-----------------------	--

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 4 au budget général

Section de Fonctionnement :

Dépenses

D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations + 50.00 €

Recettes

TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) - 50.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses

D-21318-444 : BATIMENT 2018 + 6 000.00 €
D-2188-447 : MOBILIER ET MATERIEL DIVERS 2018 + 2 000.00 €

Recettes

D-2111-450 : AMENAGEMENT TERRAIN D-2111-450 : - 8 000.00 €

Opérations d'ordre Travaux en régie 2018

Section de fonctionnement :

(Recettes) Article 722 (042) Immobilisations corporelles : 1 789.76 €

Section d'investissement :

(Dépenses) Article 2128 : 1 789.76 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE la décision modificative n° 4 au budget général telle que présentée.

QUESTIONS N° 7	Régularisation voirie Rue du vieux Pont
-----------------------	--

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un document d'arpentage a été établi par la société DMN géomètres experts, sur la partie nord de la Rue du Vieux pont afin de rétablir l'alignement de la voie existante. Suite à ce document un acte administratif doit être établi afin de prendre en compte les nouvelles propriétés. Cette régularisation sera conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal ACCEPTE l'intégration des parcelles AB 842 pour 59 m² et AB 844 pour 2 m² soit une surface de 61 m² au total dans le domaine privé de la Commune.

QUESTIONS N° 8	Avis enquête Société ROFFAT
-----------------------	------------------------------------

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Société ROFFAT a fait une demande d'autorisation environnementale de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires située aux lieux-dits « Bellevue » et « Les Chassis-Ouest » sur la Commune de MERCUROL-VEAUNES (26600). Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 21 Septembre au 8 Novembre 2018.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DONNE son accord sans réserve au renouvellement d'exploitation et d'extension de la Société ROFFAT sur le site de la commune voisine de MERCUROL-VEAUNES.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2018.25 - L'avenant N° 1 au Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la maison des services, a pour objet la modification de l'entité BET MOUNIER/PEYRIN qui après regroupement devient SAS BET AUDUNO. Celui-ci est accepté sans modification financière du Marché.

Décision 2018.26 - Le Maire décide de vendre le batteur mélangeur CAPLAIN BT05CS à l'ADAFP pour le CFA-CFMDA 5, rue de la sablière 26250 LIVRON SUR DROME. Le prix de la vente est fixé à 400.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Suite à la consultation pour une maîtrise pour l'aménagement du RD 153 le bureau d'étude STADIA a été choisi par la commission (13 offres).
- Pour la maîtrise d'œuvre sur les travaux d'assainissement 6 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse.
- Réflexion sur la fermeture du secrétariat le samedi matin (uniquement permanence) à compter du 1^{er} janvier 2019 mais possibilité de prise de rendez-vous ponctuel en cas de besoin.
- Le montant des taxes foncières a augmenté suite à l'augmentation par Arche agglo de 8% sur le taux pour les Ordures ménagères, ceci pour harmoniser les taux sur l'ensemble des communes du territoire de l'agglo. Cette augmentation va se poursuivre sur 4 ans. En 2019 instauration de la taxe GEMAPI (Gestion de des milieux aquatiques et prévention des inondations) par l'agglo sur la Taxe d'habitation et foncières pour les particuliers et CFE pour les entreprises.
- Suite à la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) à compter du 01/01/2019 et au nouveau système de gestion des listes électorales en lien direct avec l'INSEE il est nécessaire de nommer une commission de contrôle au sein du Conseil municipal qui sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs. Cette commission sera donc constituée de M. RENAUD Claude, Mme FONTANET Elisabeth, M. SIFFLET Jacques, M. BOUYER Jean-Pierre et Mme LEROY Colette et nommée par Monsieur le Préfet de la Drôme).
- La commission voirie va se charger de la mise à jour du tableau des voiries de la Commune.

Madame POUILLY Isabelle

- Grève à l'école élémentaire ce jour, une quarantaine d'enfants ont été accueillis au service minimum. Il est fortement rappelé aux parents qu'il est

nécessaire de faire une inscription en Mairie afin de connaître le nombre d'enfants et de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions. Certains enfants arrivent encore le matin sans avoir été inscrits au service minimum.

- Assemblée générale du Centre de loisirs le 21/11 à 19 H 00
- Spectacle de Noël offert aux enfants de la Commune le 15/12-
 - o à partir de 13 H 30 animations organisées par le Comité des Fêtes : tour de calèche, maquillage, magicien et sculpture sur ballons.
 - o A 16 h 00 spectacle de la troupe « fées et rire » sur le thème de la Reine des neiges et goûter offerts par la Commune.

Madame CHASTAGNIER Isabelle

- Repas des aînés le 6/12 offert aux personnes à partir de 70 ans, inscriptions jusqu'au 23/11

Madame FONTANET Elisabeth

- Le 24/11 à 11 h 00 inauguration de la traverse de PONT DE L'ISERE et de divers travaux. Rendez-vous à la mairie, et si le temps permet remontée de la RN 7 avec animation de TRIBALATAM (batucada).

Monsieur PIZIEUX Marc

- Téléthon le 8/12 avec beaucoup d'animations, certaines en commun avec LA ROCHE DE GLUN (marche, ateliers récréatifs et bricolage pour enfants, danses enfantines et Zumba, karaoké en fil rouge, cours code de la route). Un repas est préparé par les commerçants de PONT DE L'ISERE (terrines de poisson, jambon chaud avec gratin dauphinois, dessert) au prix de 10 € inscriptions dans certains commerces (boulangeries, café REY, Utile, bureau de tabac)
- Le 17/11 loto USPR
- Le 24/11 inauguration RN 7
- Le 01/12 loto ACCA
- Le 08/12 téléthon
- Le 15/12 spectacle de Noël

Madame CASTELLO Christel

- Les newsletters sont à distribuer
- Bulletin sera distribué vers Noël
- Commission bulletin le 27/11 à 20 H 00

Monsieur ROUX Daniel

- Des emplois sont prévus sur certains chemins de la Commune dès le temps le permettra

Fin de séance : 21 h 00

Prochain CM : le 17/12 à 19 H 30



La secrétaire de séance,

Isabelle CHASTAGNIER